

Accès à l'information - Montérégie

De: Accès à l'information - Montérégie
Envoyé: 15 février 2022 16:51
À:
Objet: Demande d'accès 200785801 - Courriel réponse
Pièces jointes: 3 RAPI 08-02-2017_biffé.pdf; 1 CA 16-06-2009_biffé.pdf; 2 ANC 21-05-1996.pdf; A- Art. 23 et 24_2020.pdf; A- Art. 53 et 54_2020.pdf; Avis de recours.pdf

Madame,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 1 février dernier, concernant le 20, rue de l'Industrie à St-Rémi (Lot 3 846 512).

Vous trouverez en pièce jointe les documents demandés.

Toutefois, dans certains de ces documents, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23, 24, 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi, vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez communiquer par courriel, à l'adresse dr16acces@environnement.gouv.qc.ca, en mentionnant le numéro de votre dossier en objet.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

L'équipe de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels

Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de la Montérégie

Ministère de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques

201 place Charles-Le Moyne, 2^e étage

Longueuil (Québec) J4K 2T5

Téléphone : (450) 928-7607

Télécopieur 450) 928-7755

www.environnement.gouv.qc.ca

Veuillez prendre connaissance du message ci-dessous.

Demandes d'autorisation ministérielle

Des changements importants entreront en vigueur le 31 décembre prochain. Préparez-vous dès maintenant si vous prévoyez déposer une autre demande en 2022:

- Inscrivez-vous à ClicSÉCUR et aux services Projet Environnementaux (9000) pour être en mesure de déposer vos demandes d'autorisation ministérielle.
- Utilisez nos nouveaux formulaires obligatoires pour les demandes d'autorisation ministérielle déposées après le 31 décembre 2021.
- Informez-vous sur les éléments à inclure dans votre demande pour qu'elle soit recevable.

Pour plus de détails, [visitez notre site web](#).

Vous avez des questions sur la recevabilité ou les formulaires? Contactez-nous à l'adresse suivante : recevabilite.formulaires@environnement.gouv.qc.ca

Longueuil, le 16 juin 2009

CERTIFICAT D'AUTORISATION

Agrocentre Fertibec inc.
20, rue de l'Industrie
case postale 3640
Saint-Rémi (Québec) J0L 2L0

N/Réf. : 7610-16-01-1058601
400600260

Objet : Exploitation d'un centre de mélange/distribution de fertilisants

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation datée du 2 février 2009, reçue le 16 février 2009 et complétée le 17 avril 2009, j'autorise, conformément à l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., chapitre Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Exploitation d'un centre de mélange/distribution de fertilisants d'une capacité maximale de production de ^{art. 23-24} tonnes par an.

Cet activité aura lieu au 20, rue de l'Industrie à St-Rémi sur le lot 489 du cadastre de la paroisse de Saint-Rémi dans la municipalité régionale de comté de Les Jardins-de-Napierville.

Les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

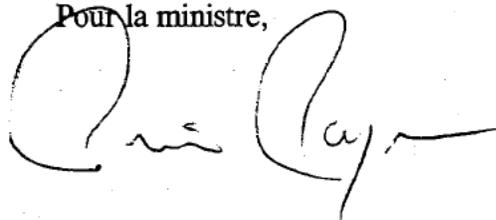
- Lettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, datée du 2 février 2009, signée par art. 53-54 concernant la demande de certificat d'autorisation pour l'exploitation d'un centre de mélange/distribution de fertilisants, 1 page, 1 annexe;
- Lettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, datée du 16 avril 2009, signée par art. 53-54 concernant les informations supplémentaires demandées, 3 pages, 1 annexe.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour la ministre,



PP/MLF/mlf

Pierre Paquin
Directeur régional de l'analyse et de
l'expertise de l'Estrie et de la Montérégie



CERTIFIÉ



Valleyfield, le 21 mai 1996

AVIS D'INFRACTION

Fertibec inc.
1475, St-Jean-Baptiste
Sainte-Martine (Québec)
J0S 1V0

N/Réf. : 7820-16-01-0121200

Objet : Certificat non disponible et informations manquantes au registre de vente et d'achat sur le lot 337-1 du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Martine

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de l'inspection effectuée le 1^{er} mai 1996 par un fonctionnaire dûment autorisé de notre direction régionale, nous avons constaté l'infraction ci-après, et ce, en dérogation à la loi et au règlement:

1. - Le titulaire du certificat ne l'avait pas en sa possession lors de la visite;
 - Loi sur les pesticides
 - . article 62.

2. - Le numéro de permis du fournisseur n'apparaît pas au registre d'achat de pesticide;
 - Règlement sur les pesticides
 - . article 25, paragraphe 2^o

...2



AVIS D'INFRACTION

-2-

N/Réf. : 7820-16-01-0121200

Le 21 mai 1996

3. - Le numéro de permis ou de producteur agricole n'apparaît pas au registre de vente de pesticides;
 - Règlement sur les pesticides
 - . article 27, paragraphe 2^o

Nous vous demandons donc de procéder immédiatement aux corrections qui s'imposent.

Pour toute information additionnelle, vous pourrez communiquer avec monsieur Jean-Marie Jr Dion au [514] 370-3085.

À défaut de vous conformer à cet avis d'infraction nous aurons à prendre les mesures appropriées.

Le présent avis, ni le fait de vous y conformer, ne nous prive du droit d'exercer les recours disponibles à l'égard des infractions qui ont été observées.

Le responsable du bureau
de Valleyfield,



Serge Lévesque

SL/JMD/sp

1.1 Identification		
Date de l'intervention : 2017-02-08	Heure de début : 11 h	Heure de fin : 11 h 50
Intervention effectuée par : Stéphane De Garie		
Accompagné par : <input type="checkbox"/> - <input type="checkbox"/> + <input checked="" type="checkbox"/> SO		

1.2 Demande	
N° de demande : 200592902	Type de demande : Plainte à caractère environnemental
Objet de la demande : Un commerce vendrais des pesticides de classes autres que domestiques à des personnes qui ne sont pas titulaires de permis ou certificats requis à cet effet.	

1.3 Intervention	
N° d'intervention : 301195113	Type d'intervention : Inspection
N° de gestion doc. : 78201-6-16-0121200 1	N° de document : 401563823
But de l'intervention : Plainte anonyme. Un commerce, Agrocentre Fertibec inc., vendrais des pesticides de classes autres que domestiques à des personnes qui ne sont pas titulaires de permis ou certificats requis à cet effet.	

2 Lieu concerné par l'intervention	
1	Nom du lieu : Agrocentre Fertibec inc.
	Nom usuel du lieu :
	N° du lieu : X2072480
	Type de lieu : industrie
	Localisation du lieu : Adresse du lieu : 621, rue Notre-Dame Saint-Rémi (Québec) J0L 2L0
	Coordonnées géographiques du lieu (GÉO NAD 83 degrés décimaux) : 45,268058333300;-73,616813888900

3 Intervenants du lieu				
Nom	Implication dans le lieu	Adresse postale (si différente du lieu)	N° intervenant SAGO	N° de lieu SAGO
Agrocentre Fertibec inc.	Propriétaire	20, rue de l'Industrie c.p. 3640 Saint-Rémi (Québec) J0L 2L0	16370108	X2072480

4 Condition météo	
--------------------------	--

5 Personne responsable (R) / contactée (C)				
R	C	Nom	Fonction	N° de téléphone
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	art. 53-54		Bur.:450 454-5155

5.1 Mode d'identification			
But expliqué :	<input checked="" type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> s. o.
Mode d'identification :	<input checked="" type="checkbox"/> verbale	<input type="checkbox"/> preuve de statut	
But expliqué à/Identification faite auprès de : art. 53-54			

6 Plainte			
Plaignant rencontré :	<input type="checkbox"/> oui	<input checked="" type="checkbox"/> non	Plaignant contacté :
			<input type="checkbox"/> oui
			<input checked="" type="checkbox"/> non

7 Photo numérique	
Nombre de photos prises sur le terrain :	Nombre de photos intégrées au rapport :
Toutes les photos intégrées à ce rapport ont été prises par Stéphane De Garie avec un appareil photo de type Sony Cyber-Shot. L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central.	
Les photos sont conservées sur le ou les répertoires sécurisés suivants :	
Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection.	

7.1 Qualification apportée aux photos numériques	
---	--

8 Brève d'intervention émanée	
--------------------------------------	--

Plainte anonyme, considérée recevable à la direction régionale, concernant la vente de pesticides d'une classe autre que domestique à des personnes qui ne sont pas autorisées à faire l'achat de ces pesticides à la succursale de Agrocentre Fertibec à Saint-Rémi. Aucune information concernant une date, un produit ou un client n'est fournie par le plaignant.

Le titulaire d'un permis de la sous-catégorie B1 tient un registre pour chaque transaction comportant la vente d'un pesticide des classes 1 à 3. Le registre contient le nom et adresse du client, le numéro du permis ou du certificat, les nom, classe, numéro d'homologation et, quantité du pesticide vendu. La date de la transaction.

Loi sur les pesticides, article 46

Règlement sur les permis et les certificats pour la vente et l'utilisation des pesticides, article 49

Je me rends à l'établissement situé au 20, de l'Industrie afin d'effectuer la vérification du registre de vente de pesticides.

Je demande à la réception de rencontrer un administrateur de l'entreprise soit, **art. 53-54** ou Richard Adam, aucun de ces messieurs n'étant présents, **art. 53-54** est appelé à me rencontrer.

J'informe **art. 53-54** de la raison de ma présence et lui demande de me décrire le fonctionnement de l'entreprise en regard de la vente de pesticide et de me présenter un relevé de transaction comportant la vente d'un pesticide pour vérifier la conformité.

art. 53-54 m'indique qu'ils ont une liste des clients qui sont titulaires de permis et de certificats et que cette liste comporte les dates d'échéances des documents. Normalement cette liste est tenue à jour.

Des représentants, titulaire du certificat requis, sont sur la route et réalisent des ventes chez les clients.

Certaines personnes se présentent aussi au comptoir de l'établissement pour passer leur commande. Aucun pesticide n'est entreposé au 20, de l'Industrie.

Les pesticides sont entreposés dans le bâtiment situé au 621, Notre-Dame. Aucune transaction comportant la vente ou l'achat de pesticide n'est effectuée à cette adresse.

La consultation d'une facture produite par Agrocentre Fertibec inc., lors de la vente d'un pesticide des classes 1 à 3, permet de constater la conformité du document à titre de registre de vente tel que prévu à la loi et au règlement.

Agrocentre Fertibec inc. maintien un registre de ses ventes de pesticides conforme.

Aucun pesticide n'est présent dans l'établissement situé au 20, de l'industrie, lieu où s'effectue la transaction lors d'une vente de pesticides au comptoir.

Les pesticides vendus sont entreposés dans un bâtiment adjacent, le 621 Notre-Dame, situé sur le même lot.

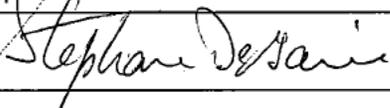
Aucun manquement n'a été constaté lors de cette inspection.

Ainsi, je recommande fermer le dossier de contrôle.

Rédigé par : Stéphane De Garie

Fonction : Inspecteur

Signature :



Date de signature : 2017-02-08

Approuvé par : Patrice Bourque

Fonction : Chef d'équipe

Signature :

Date :

2017.02.08

Commentaires :